



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 13

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 13

Date de la convocation :

26/12/2024

Date d'affichage :

26/12/2024

Exemplé en préfecture le 10/01/2025  
Reçu en préfecture le 10/01/2025  
Publié le 10/01/2025  
Réf: 2024-01120-073-20240109-2024002-DE

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

Séance du 09 janvier 2025

L'an deux vingt-cinq, le 09 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

**Présents** : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, HUMBLOT Valérie, Messieurs IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, CAKIR Suayib (arrivé à 20h01), GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy,

**Procuration** : Madame IMBERT Stéphanie donne procuration à Madame HOSTALIER Valérie, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie, Monsieur ERTUGRUL Ali donne procuration à Monsieur POILLOT Jérémy

**Absent(s)-excusé(s)** : /

**Absent(s) non-excuse(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Madame LABELLE Aurélie

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération** : N° 2025-002 - Autorisation de signature - Avenant 2  
Convention ORT Rives de Saône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention initiale "ORT Rives de Saône" adoptée ;

Vu l'avenant n°1 de la convention "ORT Rives de Saône", adoptée par la délibération n° 2021-031 du 22 mai 2021 ;

Vu le projet d'avenant n°2 de la convention "ORT Rives de Saône" ;

Considérant que cet avenant présente plusieurs objectifs :

- Prolongation de la convention et de ses objectifs conclue jusqu'au 15 janvier 2025 et reporté au 31 décembre 2026
- Mise à jour des fiches d'actions
- Ajouts de différents projets concernant la commune de Brazey-en-Plaine ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**Article 1** : d'approuver l'avenant n°2 de la convention "ORT Rives de Saône" ;

**Article 2** : d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention "ORT Rives de Saône", ainsi que de futurs avenants à la convention initiale et tout document afférent à cette affaire.

Nombre de voix pour	13	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Le Maire**



**Valérie HOSTALIER**